

Question de Mme Fabienne Winckel au vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, sur "les règles de garantie légale" – 17/1/2017

Fabienne Winckel (PS): Monsieur le ministre, vous avez récemment annoncé dans les médias vouloir revoir les règles de garantie. Un projet de loi visant à prolonger la période au cours de laquelle la charge de la preuve appartient au fabricant ou au fournisseur devrait être déposé d'ici l'été. Même si les garanties valent pendant deux ans, un défaut n'est présumé lié au produit lui-même ou au service que pendant les six premiers mois. Il incombera donc au producteur ou au fournisseur de prouver que le défaut a une autre origine. Ayant déposé une proposition de loi sur le sujet et vous ayant déjà interrogé sur cette thématique en mai 2016, je me réjouis donc de voir se concrétiser cette volonté d'étendre les durées de garantie. Où en êtes-vous dans vos démarches concernant ce nouveau projet de loi? Vous m'aviez confirmé en mai 2016 qu'une étude sur les pratiques douteuses en termes de garantie allait être organisée en concertation avec votre collègue, la ministre de l'Environnement et du Développement durable. Quelles sont les conclusions de cette étude? Outre l'extension de garantie, travaillez-vous actuellement sur d'autres pistes dans la limite de vos compétences et ayant trait à la garantie?

Kris Peeters, ministre: Monsieur le président, chère collègue, j'ai saisi tout récemment le Conseil de la consommation et le Conseil supérieur des indépendants et des petites et moyennes entreprises à propos d'une série de mesures visant à améliorer les règles de garantie légale en faveur des consommateurs et des détaillants. J'ai également demandé au SPF Économie d'examiner comment la loi en vigueur devrait être modifiée pour améliorer la situation. Je vous transmets évidemment une copie des saisines. De la sorte, vous pourrez voir quelles sont les mesures que j'envisage de prendre. L'étude organisée en concertation avec ma collègue, la ministre de l'Environnement et du Développement durable, est bien plus large que la problématique de la garantie légale, puisqu'elle vise l'obsolescence programmée et les politiques et mesures de baisse de protection du consommateur. Les conclusions de cette étude sont attendues pour fin mars 2017 et je ne peux pas, à ce stade, présumer de ce qui y figurera.

Fabienne Winckel (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. C'est vrai que cela fait longtemps qu'on parle de cette garantie légale et des modifications à apporter en matière législative. Il est très important de pouvoir avancer, d'augmenter pour arriver à deux ans. Comme vous en avez parlé, l'obsolescence programmée est aussi un sujet sur lequel on doit travailler et prendre les choses à bras-lecorps. Cela va dans le même esprit. Je me permettrai donc de revenir sur le sujet quand vous aurez les résultats de l'étude. Je veux toutefois attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas attendre trop longtemps pour avancer sur la garantie légale. Vous avez suffisamment d'éléments et le sujet est vraiment connu. N'hésitez donc pas à avancer sur le sujet.